

LE RÉGIME DES ADMINISTRATEURS EN TURQUIE

&

LA VIOLATION DU DROIT D'ÉLIRE et D'ÊTRE ÉLU

(31 MARS 2019- 18 MAI 2020)



Parti Démocratique des Peuples

**Représentation en Europe du Parti Démocratique des Peuples
(HDP)**

46, Rue d'Arlon, 1000-Bruxelles

Bureau : +32 2 503 86 19

hdpeurope@skynet.be

www.hdpeurope.eu

Ce rapport est une compilation des données d'un rapport de 35 pages publié par le HDP le 20 Novembre 2019, intitulé "[Le régime des administrateurs en Turquie](#)", et du bilan des évolutions survenues après cette date concernant les saisies des Mairies HDP par les autorités turques

Temps de lecture : 15 minutes

Chiffres clés

Après les élections municipales du 31 Mars 2019, le HDP a remporté :

3 Villes métropolitaines
5 Municipalités de province
45 Municipalités de district
12 Municipalités de bourg
1230 Conseillers municipaux
101 Conseillers régionaux

Entre temps, nombre de...

... Municipalités saisies sous prétexte de "décrets-lois d'état d'urgence" :	6
... Conseillers municipaux démis de leurs fonctions :	76
... Conseillers municipaux arrêtés :	11
... Conseillers régionaux démis de leurs fonctions :	7
... Municipalités auxquelles ont été assignés des administrateurs :	45
... Co-maires arrêtés	22

Observations principales

- Les décisions sont basées sur des lois anti-terroristes fortement controversées
- Le régime des administrateurs est un instrument de répression aux mains du gouvernement turc contre l'opposition
- Cette pratique est une poursuite de facto de l'état d'urgence
- Le droit des membres du HDP d'être élus dans les municipalités est violé
- Le régime des administrateurs relève des politiques de répression contre l'opposition à l'AKP en général
- Il y a de fortes chances que cette pratique continue

Contenu et Contexte

Après le coup d'État avorté du 15 juillet 2016, le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence, qui a été renouvelé tous les trois mois sur une période de deux ans. Mis en œuvre sans cadre légal, l'état d'urgence a été converti en un instrument de répression autoritaire contre les groupes d'opposition de la société. Les décrets-lois pris en application de l'état d'urgence ont permis de nombreuses violations des droits humains aux conséquences irréversibles, et ce, dans différents domaines : la liberté de la presse, les droits d'élire et d'être élu, les droits économiques et sociaux, la liberté individuelle et la sécurité individuelle. Violant la constitution et les conventions internationales, le régime s'est servi de l'état d'urgence pour menacer et réprimer les groupes d'opposition. Tout cela s'est fait de manière arbitraire, à travers des mesures anti-démocratiques. Bien que l'état d'urgence ait été officiellement levé, il continue d'être appliqué dans les provinces kurdes qui sont les fiefs électoraux du HDP.

Parmi les droits les plus réprimés, figurent le droit d'élire et le droit d'être élu. Les violations de ces droits ont permis l'usurpation des municipalités gérées par le Parti Démocratique des Régions (DBP, la composante régionale du HDP). En utilisant le procédé des décrets-lois, le gouvernement turc a saisi, entre 2016 et 2018, 95 des 102 mairies du DBP et arrêté 93 de ses maires. 15 d'entre eux ont déjà été condamnés. La majorité d'entre eux se trouve toujours derrière les barreaux. S'y ajoutent nos anciens Coprésidents, Selahattin Demirtas et Figen Yuksekdog, arrêtés avec 11 autres députés du HDP. Seuls quatre d'entre eux ont été libérés par la suite. Au total, près de 15.000 membres et élus du HDP ont été arrêtés. 5000 d'entre eux sont toujours emprisonnés. Leur nombre n'a cessé de croître au fil des vagues successives d'arrestations menées depuis Juillet 2015. Dans une conférence de presse du 7 janvier dernier, le HDP a déclaré qu'il y a avait eu, au cours de la seule année 2019, 4567 arrestations et 797 emprisonnements.

Les mesures relevant de l'état d'urgence ont continué d'être appliquées après les élections municipales du 31 Mars 2019. Suite à ces élections, plusieurs mairies et conseillers municipaux fraîchement élus ont été empêchés d'occuper leur, sous prétexte qu'ils avaient été licenciés par décret-loi durant l'état d'urgence, alors même leurs candidatures avaient été approuvées par le Haut Conseil électoral (YSK). Il s'agissait majoritairement de membres de l'HDP. Leurs mandats ont été attribués aux candidats perdants de l'AKP ou aux administrateurs nommés par le gouvernement. Depuis, la purge continue en toute impunité. Au 18 mai 2020, on compte

- 45 municipalités saisies
- 22 co-maires arrêtés

Suite à la destitution, le 15 mai 2020, des maires de Siirt, Igdir, Baykan, Kurtalan et Altinova, le **co-président du HDP Mithat Sancar** a déclaré : "depuis quelques temps déjà, les porte-paroles du gouvernement semaient le trouble dans la population avec des rumeurs de coup d'Etat, tentant encore une fois de se présenter comme des victimes. En réalité, ils planifiaient un coup eux-mêmes. Nous venons juste de faire les frais de ce nouveau coup (d'Etat politique). Le gouvernement a révoqué cinq de nos maires élus. Cela signifie qu'à ce jour, parmi les 65 municipalités remportées par le HDP le 31 mars 2019, 45 ont été illégalement saisies par le gouvernement. La volonté du peuple a été complètement ignorée. Avec cette politique, le gouvernement est en train de déclarer la guerre au peuple kurde."

Cela signifie que la volonté de 3,448,706 électeurs a été complètement ignorée par cette politique gouvernementale.

Au lendemain des élections du 31 Mars 2019, **6 co-maires du HDP officiellement élus ont été empêchés** de prendre leurs fonctions après l'invalidation de leur élection par la Haut Conseil électoral (YSK). Les mandats qui leur revenaient ont été attribués aux candidats perdants de l'AKP.

- Zeyyat Ceylan, co-maire de Bağlar/Diyarbakır
- Leyla Atsak, co-maire de Çaldıran/Van
- Gülcan Kaçmaz Sağyiğit, co-maire de Edremit/Van
- Yılmaz Berki, co-maire de Tuşba/Van
- Müzahit Karakuş, co-maire de Tekman/Erzurum
- Abubekir Erkmen, co-maire de Dağpınar/Digor/Kars

8 autres de nos co-maires ont été privés de leur mandat sur décision l'autorité électorale turque:

- Hülya Alökmen Uyanık, co-maire de Diyarbakır (métropole)
- İbrahim Çiçek, co-maire de Yenişehir/Diyarbakır
- Necati Pirinççioğlu, co-maire de Kayapınar/Diyarbakır
- Seher Kadiroğlu Ataş, co-maire de Hakkari
- Salih Kудay, co-maire de Kızıltepe/Mardin
- Mehmet Yasin Kalkan, co-maire de Savur/Mardin
- Resul Kaçar, co-maire de Siirt
- Mahmut Pala, co-maire de Ercis/Van

L'article 127/4 de la constitution turque stipule : *“Le mandat des élus locaux peut être attribué ou retiré uniquement par voie judiciaire. Cependant, si les personnes concernées font l'objet d'une enquête, le Ministère de l'Intérieur peut les suspendre de leurs fonctions jusqu'à ce que le tribunal prenne une décision finale”*. Cependant, aucun des maires ou des conseillers municipaux concernés n'était poursuivi en justice, ce qui montre une fois de plus la nature arbitraire et illégale de ces usurpations. Plus absurde encore, certaines accusations contre les élus destitués datent de la période antérieure à leur prise de fonction.

L'Article 47 de la Loi 5393 stipule que si un élu est démis de ses fonctions, il revient au conseil municipal de le remplacer. Cependant, tous les maires HDP révoqués durant ces dernières années ont été systématiquement et automatiquement remplacés par un préfet ou un sous-préfet.

Le gouvernement a utilisé plusieurs décrets-lois, notamment ceux du 15 Août 2016 et du 10 Novembre 2016, pour saisir les mairies à sa guise. Cependant, ces décrets-lois pris sous le régime de l'état d'urgence, n'étaient plus valides après cette période. Pour en prolonger l'application, le gouvernement était censé les soumettre au vote au parlement, ce qui n'a pas été fait. Ainsi, lesdites usurpations sont basées sur des dispositions obsolètes et constituent par conséquent des pratiques anticonstitutionnelles. **Un conseil municipal usurpé et vidé de ses membres n'est pas un organe**

représentatif de la volonté populaire ; il y a là une violation grave des principes démocratiques.

Le plus grand problème de la Turquie est le problème kurde. Le HDP subit les conséquences de la non-résolution de ce problème. L'approche du gouvernement qui consiste à recourir à la guerre et à la violence pour résoudre ce problème, ne fait qu'aggraver la situation. Néanmoins, cela n'empêche pas le gouvernement de continuer dans sa politique autoritaire et violente. Ces violations sérieuses, en particulier celles des droits d'élire et d'être élu, constituent des atteintes graves à l'Etat de droit et accentuent la polarisation de la société. Les pratiques illégales contre les élus compromettent la crédibilité des élections aux yeux de la population. Le non-sens des élections est un réel danger pour la démocratie. De telles décisions arbitraires ignorent tous les fondements de la démocratie, entraînant des conséquences irréversibles.

Selon les organisations de défense des droits humains, il y a actuellement 150 journalistes emprisonnés en Turquie, ce qui fait de ce pays l'une des plus grandes prisons pour les journalistes au monde. Par ailleurs, le vice-président turc Fuat Oktay a déclaré que les cartes de presse de 685 journalistes avaient été annulées pour cause de « sécurité nationale ». Le célèbre journaliste en exil Can Dündar, qui a dû fuir la Turquie en raison du recul de la démocratie et de la liberté de la presse, indiquait, au cours d'une conférence au Parlement Européen le 20 novembre dernier, que le règne de 17 ans de l'AKP avait conduit à la concentration des pouvoirs entre les mains d'Erdogan :

« Malheureusement, en Turquie, non seulement nous avons perdu notre rêve européen, mais nous sommes également en train de perdre notre rêve de démocratie. J'aimerais finir sur une note positive. Malgré toute cette oppression, en Turquie, nous sommes toujours en train de lutter pour la démocratie. Nous en sommes donc à la 17^{ème} année du gouvernement de l'AKP. Le parlement est sous le contrôle de l'AKP. Tous les ministères travaillent comme s'ils appartenaient au palais d'Erdogan, comme ses employés pour ainsi dire. Le système de la justice appartient également au gouvernement. Celui-ci détient 90% des médias. Les ONG, l'armée, tout est directement contrôlé par Erdogan. (...) ».

L'état d'urgence de facto continue en Turquie. Il n'y a presque plus de place pour l'activité politique et les organisations démocratiques dans le pays. Le nombre de 5.000 élus et membres du HDP emprisonnés pour leur engagement politique parle de lui-même, ce qui a fait dire au député HDP de Batman, Mehmet Rüstü Tiryaki, lors d'une prise de parole au parlement turc : *« Votre politique qui consiste à imposer des administrateurs ressemble à celle des tribunaux d'indépendance (Istiklal Mahkemeleri)¹. D'abord, vous exécutez, ensuite vous prononcez le verdict. »*

¹Les Tribunaux d'Indépendance (en *turc* : Istiklal Mahkemeleri) étaient des tribunaux spéciaux établis pendant la Guerre Turque d'Indépendance commencée le 11 Septembre 1920. D'octobre 1920 à Mai 1923, 3.919 personnes furent condamnées à mort par ces Tribunaux. Leurs jugements n'étaient pas passibles d'appel.

Liste des Mairies saisies sur décision du Ministère de l'Intérieur ou par voie judiciaire

- 1) **MÉTROPOLE DE DIYARBAKIR**, Co-maire A. Selçuk Mızraklı, *suspendu le 19.08.2019, remplacé par le préfet de Diyarbakir. **Selçuk Mızraklı est actuellement en prison.***
- 2) **MÉTROPOLE DE MARDIN**, Co-maires Ahmet Türk & Necla Figan Altındağ, *suspendus le 19.08.2019, remplacés par le préfet de Mardin.*
- 3) **MÉTROPOLE DE VAN**, Co-maires Bedia Özgökçe Ertan & Mustafa Avcı, *suspendus le 19.08.2019, remplacés par le préfet de Van.*
- 4) **KULP/DIYARBAKIR**, Co-maires Mehmet Fatih Taş & Fatma Ay, *suspendus le 13.09.2019, remplacés par le préfet adjoint de Kulp.*
- 5) **KARAYAZI/ERZURUM**, Co-maire Melike Göksu, *suspendue le 17.09.2019, remplacée par le sous-préfet de Karayazi. **Melike Göksu est actuellement en prison.***
- 6) **HAKKARI**, Co-maire Cihan Karaman, *suspendu le 18.10.2019, remplacé par le préfet d'Hakkari. **Cihan Karaman est actuellement en prison.***
- 7) **YÜKSEKOVA/HAKKARI**, Co-maires Remziye Yaşar & Irfan Sarı, *suspendus le 18.10.2019, remplacés par le sous-préfet de Yüksekova. **Remziye Yaşar est toujours en prison.***
- 8) **NUSAYBIN/MARDIN**, co-maires Ferhat Kut & Semire Nergiz, *suspendus le 18.10.2019, remplacés par le sous-préfet de Nusaybin. **Le co-maire Ferhat Kut est toujours en prison.***
- 9) **KAYAPINAR/DIYARBAKIR**, la co-maire Keziban Yılmaz, *suspendue le 22.10.2019, remplacée par le sous-préfet de Kayapinar.*
- 10) **BISMIL/DIYARBAKIR**, Co-maire Orhan Ayaz, *suspendu le 22.10.2019, remplacé par le sous-préfet de Bismil.*
- 11) **KOCAKÖY/DIYARBAKIR**, Co-maire Rojda Nazlier, *suspendue le 22.10.2019, remplacée par un administrateur de l'Etat. **La co-maire Rojda Nazlier est toujours en prison.***
- 12) **ERCİŞ/VAN**, Co-maires Bayram Çiçek & Yıldız Çetin, *suspendus le 22.10.2019, remplacés par le sous-préfet d'Ercis. **La co-maire Yıldız Çetin est toujours en prison.***
- 13) **CIZRE/SIRNAK**, Co-maires Berivan Kutlu & Mehmet Zirig, *suspendus le 29.10.19, remplacés par le sous-préfet de Cizre.*
- 14) **SARAY/VAN**, Co-maires Caziye Duman & Şahabettin Bilmez, *suspendus le 02.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Saray.*
- 15) **KIZILTEPE/MARDIN**, Co-maires Nilüfer Elik Yılmaz & Salih Kuday, *suspendus le 04.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Kiziltepe. **La co-maire Nilüfer Elik Yılmaz est toujours en prison.***
- 16) **IPEKYOLU/VAN**, Co-maires Şahzade Kurt & Azim Yacan, *suspendus le 08.11.2019, remplacés par le sous-préfet d'Ipekyolu. **Les co-maires Şahzade Kurt et Azim Yaçin sont toujours en prison.***
- 17) **HAZRO/DIYARBAKIR**, Co-maires Gülistan Ekti & Ahmet Çevik, *suspendus le 13.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Hazro.*
- 18) **YENİŞEHİR/DIYARBAKIR**, Co-maires Belgin Diken & Ibrahim Çiçek, *suspendus le 13.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Yenişehir.*
- 19) **IDIL/SIRNAK**, Co-maires Songül Erden & Murat Sen, *suspendus le 13.11.19, remplacés par le sous-préfet d'Idil.*
- 20) **AKPAZAR/DERSİM**, Co-maires Songul Dogan & Orhan Celebi, *suspendus le 13.11.19, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 21) **SAVUR/MARDIN**, Co-maires Gülistan Öncü & Mehmet Yasin Kalkan, *suspendus le 15.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Savur. **La co-maire Gülistan Öncü est toujours en prison.***
- 22) **DERİK/MARDIN**, Co-maires Mulkiye Esmez & Mehmet Şerif Kiran, *suspendus le 15.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Derik. **La co-maire Mülkiye Esmez est toujours en prison.***
- 23) **MAZIDAGI/MARDIN**, Co-maires Nalan Özyaydin & Ibrahim Çoko, *suspendus le 15.11.2019, remplacés par le sous-préfet de Mazidagi.*

- 24) **SURUC/URFA**, Co-maires Hatice Cevik & Abdullah Polat, *suspendus le 15.11.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **La co-maire Hatice Yaşar est toujours en prison.***
- 25) **ÖZALP/VAN**, Co-maires Dilan Örenci & Yakup Almaç, *suspendus le 06.12.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Les co-maires Yakup Almaç et Dilan Örenci sont toujours en prison.***
- 26) **MURADIYE/VAN**, Co-maires Leyla Balkan & Yılmaz Şalan, *suspendus le 06.12.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Le co-maire Yılmaz Şalan est toujours en prison.***
- 27) **BAŞKALE/VAN**, Co-maires Erkan Acar & Şengül Polat, *suspendus le 06.12.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 28) **BEŞİRİ/BATMAN**, Co-maires Hatice Taş & Osman Karabulut, *suspendus le 06.12.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 29) **VARTO/MUŞ**, Co-maires Ülkü Karaaslan Beytaş & Mahmut Yalçın, *suspendus le 18.12.2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **La co-maire Ülkü Karaaslan Beytaş est toujours en prison.***
- 30) **BULANIK/MUŞ**, Co-maires Adnan Topçu & Eylem Saruca, *suspendus le 18.12. 2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Le co-maire Adnan Topçu est toujours en prison.***
- 31) **ERENTEPE/MUŞ**, le maire Dilaver Keskin, *suspendu le 18.12.19, remplacé par un administrateur de l'Etat.*
- 32) **SUR/DİYARBAKIR**, Co-maires Feyme Filiz Buluttekın & Cemal Özdemir, *suspendus le 20.12. 2019, remplacés par un administrateur de l'Etat. **La co-maire Feyme Filiz Buluttekın est toujours en prison.***
- 33) **SILVAN/DİYARBAKIR**, Co-maires Naşide Torak & Abbas Hilmi Azizoğlu, *suspendus le 24.03.20, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 34) **LICE/DİYARBAKIR**, Co-maires Tarık Mercan & Ruken Yılmaz, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 35) **ERGANI/DİYARBAKIR**, Co-maires Ahmet Kaya & Meryem Yıldız, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 36) **EGİL/DİYARBAKIR**, Co-maires Mustafa Akkul & Gülistan Ensarioğlu, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Le co-maire Mustafa Akkul est toujours en prison.***
- 37) **BATMAN**, Co-maires Mehmet Demir & Songül Korkmaz, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 38) **GÜROYMAK/BITLIS**, Co-maires Hikmet Taşdemir & Dilek Ozan, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 39) **HALFELI/IGDIR**, Co-maires Hasan Safa & Alya Akkuş, *suspendus le 24.03.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Le co-maire Hasan Safa est toujours en prison.***
- 40) **GÖKÇEBAG/SIIRT**, Co-maire Serhat Çiçek, *suspendu le 24.03.20, remplacé par un administrateur de l'Etat.*
- 41) **SIIRT**, Co-maires Berivan Helen Işık & Peymandara Turhan, *suspendus le 15.05.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 42) **BAYKAN/SIIRT**, Co-maires Ramazan Sarsılmaz & Özden Gülmez, *suspendus le 15.05.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 43) **KURTALAN/SIIRT**, Co-maires Baran Akgül & Esmer Baran, *suspendus le 15.05.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat.*
- 44) **IGDIR**, Co-maires Yaşar Akkuş & Eylem Çelik, *suspendus le 15.05.2020, remplacés par un administrateur de l'Etat. **Le co-maire Yaşar Akkuş est toujours en prison.***
- 45) **KORKUT-ALTINOVA/MUŞ**, le maire Casım Budak, *suspendu le 15.05.2020, remplacé par un administrateur de l'Etat.*

À noter également :

Le 20 novembre, le siège du Parti Démocratique des Peuples (HDP) à Ankara a publié un rapport de 35 pages intitulé « Le régime des administrateur en Turquie ».

Le rapport complet (en anglais) peut être téléchargé sur le lien ci-dessous:

<https://www.hdp.org.tr/images/UserFiles/Documents/Editor/HDP's%20report%20on%20trustees%20English.pdf>

L'Association des Droits de l'Homme (IHD) a également publié un rapport le 4 Novembre 2019.

L'IHD souligne que l'état d'urgence sert d'instrument pour faire régner l'autoritarisme et la répression. Elle attire également l'attention sur le fait que le gouvernement est en train de légitimer les violations des droits dans les provinces kurdes à travers un projet de loi controversé sur l'antiterrorisme. Par conséquent, un état d'urgence de facto est toujours d'actualité.

Le rapport complet de l'IHD (en turc) peut être téléchargé sur le lien ci-dessous :

<https://www.ihddiyarbakir.org/Content/uploads/4ede4fc5-a3b9-47e5-b7c2-9e548db1620f.pdf>

De plus, la lettre de M. Hisyar Ozsoy, député et co-président du HDP, responsable des relations extérieures, fournit des indications sur notre position politique.

Il déclare :

- « *Nous incitons la grande opposition politique de la Turquie et la communauté démocratique internationale à ne pas perdre de temps pour agir contre ce coup d'État politique des administrateurs* ».

Sa déclaration complète (18.11.2019) peut être téléchargée sur le lien ci-dessous (en anglais) :

<https://www.hdp.org.tr/en/english/news/news-from-hdp/we-urge-turkeys-larger-political-opposition-and-the-international-democratic-community-to-lose-no-time-in-acting-against-appointed-trustees-coup/13722>

Déclaration de Feleknaş Uca & Hisyar Özsoy, co-porte-paroles de la Commission des Affaires Étrangères du HDP, le 15.05.2020

- « *A ce jour, 21 co-maires kurdes élus en Mars 2019 sont derrière les barreaux, cinq d'entre eux sont en garde à vue. Une douzaine de nos anciens maires élus en 2014 sont également en prison.* »

La déclaration complète (15.05.2020) peut être téléchargée sur le lien ci-dessous (en anglais) :

<https://hdp.org.tr/en/five-more-hdp-municipalities-seized-amidst-the-fight-against-the-coronavirus/14256>

18.05.2020, Représentation en Europe du Parti Démocratique des Peuples (HDP)